

Bois d'œuvre Québec compte sur une aide «complémentaire» d'Ottawa Page B 1

Michel David Le gouvernement bénéficie de la prime à l'eau Page A 3



Commission Chamberland «Je serai ton futur boss», aurait dit Denis Coderre à une policière Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 108

LE DEVOIR, LE MARDI 16 MAI 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

Acte médical ou « mort à la carte » ?

Le Collège des médecins affiche ses réticences devant l'élargissement de l'aide à mourir

ISABELLE PARÉ

Avant même que le débat prévu sur l'élargissement de l'aide médicale à mourir (AMM) s'engage au Québec, le Collège des médecins du Québec voit d'un bien mauvais œil la possibilité que ce soin de fin de vie soit accordé à des personnes inaptes, à la suite de directives médicales anticipées (DMA). Dans ce cas, des médecins pourraient se retrouver à administrer « la mort à la carte », une situation qui ne relèverait plus de l'« acte médical ».

Dans un billet publié sur le site Web du Collège des médecins, intitulé « Vers la mort à la carte? », le secrétaire du Collège, le Dr Yves Robert ne cache pas ses craintes quant à l'impact que pourrait avoir un accès élargi à l'aide à mourir, notamment concernant les personnes inaptes qui auraient couché sur papier leurs volontés au préalable.

Selon le Dr Robert, il faudra se demander si les médecins sont toujours les mieux placés pour répondre aux besoins des patients

« Depuis l'entrée en vigueur de la loi, [...] certaines personnes évoquent "un nouveau droit constitutionnel": celui d'obtenir l'AMM sur demande, et même de le réclamer "de façon préventive". Pour plusieurs, il s'agit d'avoir le contrôle sur leur mort. [...] Alors que l'AMM était réservée au patient souffrant, on observe l'émergence d'un discours

réclamant une forme de mort à la carte. Mais est-ce vraiment ce que souhaite notre société? » soulève le secrétaire du Collège.

Interrogé sur cette sortie publique, le Dr Robert estime que d'administrer l'aide à mourir à des personnes inaptes par l'intermédiaire de directives médicales anticipées (DMA) serait hautement problématique. D'abord sur le plan juridique, puisque les lois actuelles font de l'aptitude une condition essentielle à l'obtention de ce soin, mais aussi sur le plan médical.

« Si on donne la mort à une personne qui n'est pas en état de souffrance ou de déchéance physique, on est en dehors de la loi, et ça, ça s'appelle un meurtre », a tranché le Dr Robert, appelé à étayer sa position en entrevue au Devoir.

VOIR PAGE A 8 : MÉDECINS

ACCUEIL CHALEUREUX À BERLIN



JOHN MACDOUGALL AGENCE FRANCE-PRESSE

Emmanuel Macron a été reçu comme un allié non seulement par la chancelière allemande, mais également par un public enthousiaste, lundi à Berlin. Le même jour, il a annoncé la nomination d'Édouard Philippe comme premier ministre, un politicien issu de la droite. Page B 5

ENVIRONNEMENT

Le sabordage de l'ONE recommandé

L'organisme n'a plus la confiance des Canadiens, conclut un comité fédéral

ALEXANDRE SHIELDS

L'Office national de l'énergie ne réussit pas le test de la confiance et de la crédibilité, conclut le comité d'experts mandaté par Ottawa pour recommander des solutions afin de moderniser l'organisme. Il propose donc de le démanteler et de le remplacer par une nouvelle structure, mais aussi de réformer l'examen de projets comme les pipelines.

Le plus important d'entre eux, Énergie Est, sera pourtant évalué par l'Office, a réitéré lundi le gouvernement Trudeau.

Dans son rapport intitulé *Progresser, ensemble: favoriser l'avenir énergétique propre et sécuritaire du Canada* et rendu public lundi, le comité d'experts sur la modernisation de l'Office national de l'énergie (ONE) souligne ainsi que les audiences menées au cours des derniers mois lui ont permis de constater que l'organisme fédéral n'est clairement plus en mesure de mener seul les examens des projets de transport d'énergie.

« Lors de nos consultations, les Canadiens nous ont parlé d'un ONE envers lequel nombre de citoyens et de groupes ont fondamentalement perdu confiance », soulignent les auteurs de ce rapport de près de 400 pages publié lundi par le ministre des Ressources naturelles, Jim Carr.

Les participants aux audiences ont aussi décrit « une organisation qui restreint la participation du public, en particulier depuis que des modifications législatives ont été apportées en 2012, n'explique pas ou ne rend pas de comptes pour plusieurs de ses décisions, et dont le fonctionnement général semble sérieusement manquer de transparence ».

Bref, « le processus d'examen d'un projet d'aujourd'hui est largement perçu comme s'il avait été conçu pour accélérer les décisions en faveur de l'industrie ».

D'ailleurs, constatent les experts, plusieurs « craignent sérieusement que l'ONE ait été "embrigadé" par l'industrie pétrolière et gazière, étant donné que plusieurs membres de l'Office viennent de l'industrie que l'ONE est

Le ministre Jim Carr a réitéré que l'examen des projets en cours se poursuivrait

VOIR PAGE A 8 : ONE

AUJOURD'HUI



Actualités › La maison Krieghoff est à vendre. Elle a été la résidence du grand peintre à Québec. Page A 5



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 4

Le sexisme révélé, un gazouillis à la fois

Des dizaines d'écrivaines créent un bêtisier sur les préjugés tenaces en littérature

CATHERINE LALONDE

Il y a encore de belles gifles qui se perdent. C'est ce qu'on se dit en lisant la série de perles mi-vaches, mi-drôles, certainement mi-amères, rapportées depuis avril par une pléiade d'auteures de tous azimuts.

Des perles faites de préjugés et stupidités qu'on a pu leur dire, toutes liées par le collier Twitter #ThingsOnlyWomenWritersHear (Ces choses que seules les auteures entendent), qui ne cesse de s'allonger. De « Vos livres sont tellement bons! Je croyais qu'ils étaient écrits par un homme! » à « Je pensais que vous alliez vous mettre à écrire des livres pour enfants maintenant que vous êtes une mère. »

« Si vous utilisez seulement vos initiales, personne ne saura que vous êtes femme, et vous vendrez plus de livres. »

VOIR PAGE A 8 : FEMME



KYTE PHOTOGRAPHY

La Britannique Joanne Harris, auteure, notamment, du roman à succès *Chocolat*, a lancé une conversation sur Twitter sans savoir qu'elle s'épanouirait en tant de brachillons.

ACTUALITÉS

INONDATIONS AU QUÉBEC

Un argument de taille contre un projet immobilier

Le site de Cap-Nature, où 5500 logements doivent être construits, s'est trouvé partiellement inondé

AMÉLI PINEDA

Les inondations dévastatrices de la semaine dernière servent d'argument aux opposants du projet Cap-Nature dans le secteur Pierrefonds-Ouest. Ils demandent un moratoire sur toute construction dans cet espace naturel le temps qu'une nouvelle carte des zones inondables soit produite par la Ville de Montréal.

Le groupe citoyen Sauvons l'Anse-à-l'Orme veut que Montréal tire des leçons de la montée des eaux qui a fait plusieurs sinistrés, entres autres dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et Ahuntsic-Cartierville.

Des membres du groupe ont constaté dans les derniers jours que plusieurs zones du secteur visé par Cap-Nature, un important projet immobilier de 5500 logements, étaient partiellement inondées.

«Le chemin de l'Anse-à-l'Orme et une partie du boulevard Gouin, qui seront deux axes importants à la circulation des habitants de ce projet, ont été fermés parce qu'ils étaient submergés. On ne peut pas fermer les yeux sur cette situation», fait valoir Don Hobus, membre de Sauvons l'Anse-à-l'Orme.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la coalition Transparence remettent également le projet en question, puisque son développement est lié au financement du Réseau électrique métropolitain, dont une gare est prévue à proximité.

Blocage demandé

«De toute évidence, les terrains du projet Cap-Nature sont marécageux et sensibles aux inondations. Les changements climatiques vont augmenter la fréquence des inondations et aggraver leurs effets dans la région de Montréal. Est-ce qu'à l'instar du reste du projet de REM, le projet immobilier Cap-Nature est un éléphant blanc, un cas classique de développement douteux en milieu humide?» soulève Mathieu Vick, conseiller syndical à la recherche au SCFP.

Ces groupes exigent à la Ville de Montréal de bloquer le projet Cap-Nature en attendant de produire une carte à jour des zones inondables.

Pour les promoteurs, les citoyens ont une mauvaise lecture de la situation, puisque les terrains en «zone inondable» ne sont pas ceux visés pour la construction du projet, mais plutôt ceux qu'elle entend laisser à la Ville de Montréal



Pierrefonds-Ouest, comme plusieurs secteurs résidentiels au Québec, a été durement touché par les inondations des derniers jours.

pour qu'elle y développe une «zone de conservation».

«Les seuls terrains qui puissent être inondés sont ceux qui se trou-

Ces groupes exigent à la Ville de Montréal de bloquer le projet Cap-Nature en attendant de produire une carte à jour des zones inondables

vent le long de la rivière à l'Orme, dans le futur parc de conservation. Il est absolument faux de dire que le terrain prévu pour le développement est actuellement inondé», soutient le lobbyiste David Cliche, porte-parole des promoteurs du projet Cap-Nature.

Il ajoute que malgré les crues printanières historiques, ses terrains n'ont pas été touchés.

«Nous y sommes allés et ils sont secs. Même avec une crue qui était supérieure d'environ 10 pouces de celles prévues aux 100 ans, nos terrains n'ont pas été touchés, ça prouve que nous avons bien fait nos

devoirs et que nous visons les bons terrains», fait valoir M. Cliche.

La Ville de Montréal n'a pas voulu commenter le dossier, puisque le développement de Pierrefonds-Ouest est actuellement en consultation à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

Les audiences prévues la semaine dernière ont d'ailleurs été annulées à cause des inondations à Pierrefonds.

Montréal a rappelé que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a mandaté jeudi la Commission de l'aménagement pour dresser un portrait des inondations printanières de mai 2017.

«Il faut tirer des leçons des événements des dernières semaines et mieux se préparer collectivement aux conséquences imprévisibles des changements climatiques», avait dit la semaine dernière le maire Denis Coderre.

Les partis d'opposition à l'hôtel de ville demandent à l'administration du maire Denis Coderre de ne

pas «commettre une erreur en connaissance de cause».

«À ce stade-ci, on ne peut pas ignorer la réalité des inondations et foncer tête devant en laissant les promoteurs construire sans réfléchir aux conséquences, c'est faire fausse route», dit Valérie Plante, chef de Projet Montréal.

Lundi, sa formation politique a réclamé à l'administration du maire Denis Coderre une cartographie des zones inondables pour informer les citoyens s'ils résident dans une zone à risque.

«C'est l'occasion de montrer qu'on a appris des erreurs commises dans le passé et de changer notre approche. Il y a actuellement deux importants projets immobiliers autorisés par la Ville dans des circonstances similaires à celui de Cap-Nature qui se sont retrouvés inondés. On ne peut pas se permettre de continuer ainsi», indique Justine McIntyre, conseillère de ville dans Pierrefonds et chef de Vrai changement pour Montréal.

Le Devoir

Les indemnités aux sinistrés augmenteront, promet Couillard

STÉPHANIE MARIN
VICKY FRAGASSO-MARQUIS

Le programme gouvernemental d'aide aux sinistrés des inondations sera bonifié, a confirmé lundi le premier ministre, Philippe Couillard.

Il espère pouvoir en faire l'annonce d'ici son départ pour sa mission en Israël, jeudi.

Les détails seront alors révélés, mais d'ores et déjà, il a donné quelques indices. Il y aura des changements pour les seuils et l'admissibilité au programme d'indemnisation.

«Il n'est pas mauvais le système, mais je pense qu'on peut l'améliorer», a dit M. Couillard.

Le premier ministre, qui s'est rendu la semaine dernière sur le terrain afin de constater l'ampleur de la situation, a déclaré qu'il peut imaginer ce que les citoyens ressentent lorsqu'ils entrent dans leur maison et voient alors tous les dégâts, en plus d'être découragés par les formulaires à remplir.

Un peu plus de 2 millions de dollars ont déjà été distribués aux Québécois «afin de soutenir les sinistrés pour l'achat des équipements pour leurs mesures préventives temporaires, pour leur hébergement d'urgence de même que pour entamer leurs travaux de nettoyage», a indiqué un porte-parole du ministère de la Sécurité publique. Plusieurs centaines de milliers de dollars continuent d'être versés chaque jour.

Un manque

Mais il y a encore de l'argent disponible, a précisé le premier ministre, ajoutant que les citoyens ne doivent pas s'inquiéter d'être en retard pour remplir leurs formulaires.

«Notre effort ne s'arrête pas au moment où les eaux baissent. Notre effort continue», a-t-il dit.

Des citoyens sont toutefois inquiets parce que leurs contrats d'assurance ne couvrent pas les dommages causés par les inondations ou qu'ils essuient un refus de couverture.

«C'est pour cela que l'on a un programme gouvernemental, parce que beaucoup d'assurances n'ont pas de clause pour ce qu'on appelle Act of God [force majeure] ou les désastres naturels, ou les inondations», a expliqué M. Couillard.

«On est doublement sensibles à ça pour cette raison spécifique», a-t-il commenté.

Il a indiqué avoir parlé avec une personne du milieu des assurances qui compte offrir un produit avec ce type de protection, mais il souligne que la prime sera en conséquence.

«Alors, il faut que le gouvernement soit là, c'est pour cela qu'on veut réviser notre programme», a-t-il dit.

La Presse canadienne

VILLE DE QUÉBEC

Une opposition morcelée pour affronter Régis Labeaume

Anne Guérette se retrouve seule représentante de Démocratie Québec au conseil municipal

ISABELLE PORTER
à Québec

Déjà fragile, le parti Démocratie Québec (DQ) est traversé par une nouvelle crise avec le départ du conseiller Paul Shoiry et de la chef de cabinet de la chef, Anne Guérette. Avec l'entrée en scène de deux autres partis, l'opposition à Régis Labeaume semble plus divisée que jamais.

Alors que les défections se multiplient au sein de son parti, la chef de l'opposition à la Ville de Québec, Anne Guérette, dit regarder vers l'avant et affirme que le départ du pilier Paul Shoiry est en fin de compte une bonne chose.

«J'aime mieux être seule que mal accompagnée», a-t-elle dit aux journalistes qui évoquaient son isolement au conseil municipal.

En quelques mois, le nombre de conseillers de

DQ au conseil municipal est passé de trois à une seule, en la personne d'Anne Guérette. Après Yvon Bussièrès, qui a décidé de siéger comme indépendant en décembre, c'était au tour du conseiller municipal Paul Shoiry de quitter la formation vendredi. En fin de semaine dernière, on apprenait que la chef de cabinet, Isabelle Vaillancourt, avait elle aussi quitté le navire vendredi.

Un indécis

Lundi, M^{me} Guérette s'est présentée tout sourire devant les journalistes pour livrer sa version des faits. Elle a alors raconté notamment que M. Shoiry «tergiversait depuis des mois» sur sa participation aux élections de l'automne parce qu'il s'agissait d'un «plan B» pour lui. Des informations qu'a démenties M. Shoiry à l'heure du dîner en dénonçant «les propos mensongers et trompeurs» d'Anne Guérette. «Anne

fait le vide autour d'elle et elle ne semble pas s'en rendre compte», a-t-il ajouté.

Les tensions au sein de ce parti étaient un secret de Polichinelle, et il était de notoriété publique que M^{me} Guérette n'avait pas l'appui de tous depuis sa victoire contre François Marchand lors de la course à la direction.

Avant les élections de 2013, le parti de M^{me} Guérette et un autre groupe d'opposants (Québec Autrement) avaient fusionné pour éviter de diviser le vote. Or, comme l'a reconnu la conseillère lundi, la tempête actuelle montre que la greffe n'a jamais complètement pris.

Une situation qui ne peut que sourire à Régis Labeaume concède M. Shoiry. «Il est heureux lui là», a-t-il dit. C'est pour ça que j'ai travaillé fort pour que ça marche [DQ].

Le maire s'est d'ailleurs bien gardé de commenter la tempête qui accable ses opposants.

«Je pense qu'on ne s'en mêlera pas», a-t-il dit.

Pendant ce temps, le nouveau mouvement d'opposants Québec 21 poursuit ses activités de recrutement en vue des élections de l'automne. Son cofondateur Frédéric Tétu dit qu'il pourra présenter 21 candidats «sans problème».

Le directeur de campagne du candidat Jean-François Gosselin a en outre été choisi. Il s'agit de Serge Marcotte, ancien dirigeant de la compagnie de transport par camion Besner. M. Marcotte a en outre été organisateur politique pour la campagne du conservateur Gérard Deltell au fédéral.

Outre Québec 21, un autre parti plus à droite, l'Alliance citoyenne de Québec a fait savoir récemment qu'il présenterait des candidats aux élections de l'automne.

Le Devoir

Le Canada à l'ONU et dans le monde:
une opportunité à saisir

Mardi 23 mai 2017 • de midi à 14 h

Le Westin Montréal • 270 rue Saint-Antoine Ouest

Déjeuner-causerie
de la Série Affaires Étrangères
Présentée par:

SNC • LAVALIN

Avec l'appui de:

Bell

Hydro Québec

AIMIA
LA FIDÉLITÉ INSPIRÉE

BOMBARDIER

Desjardins

Investissement Québec

CN

mccarthy
tétrault

LE DEVOIR

INSCRIVEZ-VOUS • CORIM.QC.CA • 514 340-9622

S.E. Marc-André Blanchard
Ambassadeur et Représentant
permanent du Canada auprès
des Nations UniesCONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

ACTUALITÉS

La prime à l'eau

MICHEL DAVID



En janvier 1998, la crise du verglas avait fait bondir le PQ de près de 10 points dans les sondages. Le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement Bouchard avait atteint 66%. Le premier ministre lui-même, dont la conférence de presse quotidienne en compagnie du PDG d'Hydro-Québec était suivie avec la même assiduité qu'un téléroman, avait soudainement retrouvé son aura de la campagne référendaire.

Qui sait, s'il avait été plus audacieux, il aurait pu déclencher des élections, qu'il aurait assurément remportées haut la main, et tenir un autre référendum avec des chances raisonnables de le gagner. À tel point qu'on a convaincu Daniel Johnson de démissionner pour s'assurer de bien refermer la fenêtre qui s'ouvrait au camp souverainiste.

Du début à la fin de son court règne, Pauline Marois n'a jamais réussi à imposer son autorité morale. Sauf à l'occasion de la tragédie de Lac-Mégantic, où elle a réellement été à la hauteur de ce qu'on attend d'un premier ministre. Cela n'a malheureusement pas duré.

On peut reprocher bien des choses au premier ministre Couillard, mais certainement pas son comportement dans la gestion des inondations qui ont bouleversé l'existence de milliers de familles. À l'impossible nul n'est tenu, mais il faut reconnaître que M. Couillard a fait tout ce qui était en son pouvoir pour leur venir en aide.

« À quelque chose malheur est bon », dit le proverbe. Alors que chaque jour semblait amener de nouvelles révélations sur les déplorables méthodes de financement du PLQ, les inondations ont été une véritable bénédiction pour le gouvernement, qui ne savait plus à quel saint se vouer. Les prochains sondages nous apprendront dans quelle mesure les libéraux auront pu profiter de cette prime à l'eau. Ils seraient sans doute enchantés d'avoir simplement maintenu leurs intentions de vote.

◆ ◆ ◆

Pour les partis d'opposition, une catastrophe naturelle se double de la frustration de devoir assister sans mot dire à cette récupération politique. Pire encore, de devoir féliciter le gouvernement pour ses bons coups, comme l'a fait le leader parlementaire du PQ, Pascal Bérubé, avec une élégance qui a fait contraste avec la mesquinerie de Gaétan Barrette.

Toute la difficulté consiste à être suffisamment présent pour ne pas être taxé d'indifférence, sans être encombrant au point de prêter flanc aux accusations d'opportunisme. Lors de la crise du verglas, Daniel Johnson n'avait pas réussi à trouver le bon dosage. « Mon évaluation, mon instinct, mes réflexes, mon expérience m'ont dicté que je me ferais planter si je sortais de façon dissonante, négative et non constructive », avait-il expliqué. Sauf qu'il s'était montré si discret qu'on l'avait injustement accusé d'être parti en vacances, alors qu'il s'employait plutôt à reconforter les sinistrés de sa circonscription. Et quand il a décidé de féliciter Lucien Bouchard, ses députés ont trouvé qu'il en avait un peu trop mis!

Cette fois-ci, Jean-François Lisée et François Legault ont eu la bonne réaction. Sans dénigrer le gouvernement, le chef du PQ a surtout vanté le travail des divers intervenants et la solidarité de la population, tandis que M. Legault s'est félicité du fait que la partisanerie ait été temporairement mise de côté, quitte à ce qu'elle reprenne ses droits quand viendra l'heure du bilan.

◆ ◆ ◆

En 1998, le *Globe and Mail* avait reproché à M. Johnson de ne pas avoir profité de la crise du verglas pour faire valoir « subtilement » aux Québécois les avantages d'appartenir à la fédération canadienne, notamment celui de pouvoir compter sur l'aide de l'armée en cas de catastrophe. Une subtilité qui a échappé à M. Barrette.

En réalité, il n'est pas nécessaire de souligner, plus ou moins subtilement, le rôle de l'armée. À chaque catastrophe, les Québécois en redécouvrent les mérites. Si la performance médiatique de M. Bouchard avait beaucoup impressionné la population durant la crise du verglas, ce sont les soldats canadiens qu'elle avait vus se porter au secours des sinistrés du « triangle noir ». Cela valait cent fois plus que le programme des commandites.

Il est vrai que les intentions de vote du PQ avaient monté en flèche au début de 1998, mais celles du Oui avaient baissé de 4 points durant la même période. Les Québécois étaient bien prêts à réélire Lucien Bouchard, mais en chantant *Ô Canada*.

Les inondations ont peut-être permis de faire oublier temporairement la turpitude financière des libéraux, mais il est bien possible que le fédéralisme soit encore une fois le principal bénéficiaire de la prime à l'eau. Certes, un Québec indépendant aurait aussi son armée, dont les soldats ne seraient pas moins dévoués. En attendant, ceux qui charrient des sacs de sable arborent l'unifolié. Tout le monde sait à quel point M. Couillard vénère le Canada, mais il a de bien meilleurs ambassadeurs.

COMMISSION CHAMBERLAND

« Je serai ton futur boss », aurait dit Denis Coderre à une policière

JEANNE CORRIVEAU

Lorsqu'il a reçu un constat d'infraction en 2012, Denis Coderre, qui n'était pas encore maire à l'époque, aurait prévenu la policière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qu'il serait son « futur boss ».

C'est ce que révèle un document déposé lundi à la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques. Dans son rapport d'enquête, Normand Borduas, autrefois employé par la division des enquêtes internes du SPVM, relate avoir rencontré la policière qui, le 20 mars 2012, a remis à Denis Coderre un constat d'infraction de 444\$ pour une immatriculation non payée.

Au moment de recevoir son billet d'infraction, M. Coderre aurait mentionné à la policière qu'il serait « son futur boss ». « Elle ne connaissait pas M. Coderre à ce moment-là. Il n'était pas encore maire de Montréal », précise Normand Borduas dans son rapport.

« C'est un geste d'intimidation », estime le conseiller de Projet Montréal Alex Norris en rappelant que le maire a eu un comportement similaire à une autre occasion.

Le 23 janvier 2015, lors de la fête nationale à la place des Festivals, deux policières avaient demandé au maire Coderre de se déplacer, car il entravait la circulation piétonne. « Tu tra-

vailles pour moi, toi! » aurait dit Denis Coderre à une des policières.

Et à deux reprises, le maire a directement communiqué avec le directeur du SPVM pour des événements impliquant.

« Le maire semble penser que le SPVM est son service de police personnel et non celui des Montréalais. Il ne semble pas comprendre la notion de la séparation des pouvoirs », souligne Alex Norris. Selon l'élu, le maire devrait présenter des excuses aux policières concernées et à l'ensemble des Montréalais.

La Fraternité

Lors de son témoignage devant la commission Chamberland lundi, Normand Borduas a raconté qu'en janvier 2014, il avait reçu le mandat d'enquêter sur une fuite relativement au constat d'infraction remis au maire Coderre en 2012.

Le 3 décembre 2014, deux policiers auraient accédé sans autorisation au système informatique protégé afin d'obtenir le billet de contravention donné à M. Coderre, a indiqué le témoin. Ils auraient mentionné leur intention de le remettre à la Fraternité des policiers de Montréal, qui, déjà à cette époque, avait des relations tendues avec l'administration Coderre. « Les policiers [...] ont dit qu'ils s'en allaient à la Fraternité avec ça, évidemment, dans le but de nuire au maire », a expli-

qué l'enquêteur. Ce constat d'infraction s'est finalement retrouvé en possession du journaliste de *La Presse* Patrick Lagacé.

L'enquête comportait deux volets: abus de confiance et utilisation non autorisée des services d'ordinateur. Selon l'enquêteur, transmettre les informations nominatives d'un citoyen à un tiers est une « infraction grave ».

Normand Borduas a d'abord réclamé une ordonnance judiciaire à une juge de la paix afin d'obtenir le registre des appels entrants et sortants du téléphone cellulaire de Patrick Lagacé pour la période allant du 3 au 18 décembre 2014 avant même de demander celui des deux policiers. S'il a agi ainsi, c'est parce qu'à ce moment-là, il avait en main le numéro de téléphone de M. Lagacé, mais pas ceux des policiers en question.

Le journaliste n'avait pas publié d'article à ce sujet, mais il avait communiqué avec l'attachée de presse du maire, Catherine Maurice. C'est celle-ci qui lui a divulgué le numéro de téléphone du journaliste.

Normand Borduas a soutenu que les données téléphoniques de Patrick Lagacé avaient été utiles, puisqu'elles lui avaient permis d'identifier un 3^e policier qui était en contact à la fois avec le journaliste et la Fraternité des policiers.

Le Devoir



JAQUES NADEAU LE DEVOIR

Le 20 mars 2012, avant d'accéder à la mairie de Montréal, Denis Coderre aurait mentionné à une policière qu'il serait « son futur boss » au moment de recevoir un billet d'infraction.

ÉDUCATION

Kativik obtient un lien direct au ministère

La commission scolaire attribue en partie ses difficultés de diplomatie à des délais bureaucratiques

JESSICA NADEAU

En réponse aux demandes insistantes de la commission scolaire Kativik, qui s'impacientait devant les délais bureaucratiques qui privent leurs élèves d'avoir un véritable diplôme d'études secondaires, le ministère de l'Éducation vient de désigner un interlocuteur unique au sein de son ministère pour assurer le suivi des dossiers.

La semaine dernière, la commission scolaire Kativik a envoyé une lettre au ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, pour lui faire part des nombreux défis auxquels se heurtent les écoles du Nunavik, dans le Nord-du-Québec.

La commission scolaire proposait dans un premier temps d'établir un canal de communication direct entre la commission scolaire et le ministère.

« En ce moment, nous sommes obligés de passer par divers fonctionnaires qui ne connaissent rien de notre réalité unique et de la gravité de la situation », résume le vice-président de la commission scolaire, Robert Watt, en entrevue au *Devoir*. Les dossiers restent coincés dans les dédales bureaucratiques. C'est pourquoi nous aimerions que le ministre identifie une personne qui serait notre lien au ministère pour que l'on puisse s'assurer que les choses avancent. »

Ce dernier rappelle que le gouvernement du Québec a des obligations, en fonction de la Convention de la baie James et du Nord québécois, qui régit cette commission scolaire au statut particulier. « L'une des obligations du gouvernement, c'est de s'assurer que les élèves du Nunavik

« L'inaction du gouvernement me fait croire que Québec n'a absolument aucun respect, aucune considération pour la gravité du problème »

Robert Watt, vice-président de la Commission scolaire Kativik

ont une éducation de qualité égale à celle de tous les autres québécois. Mais comment peut-on faire ça si on est complètement déconnecté de Québec? »

Manque de considération

Il accuse notamment Québec de ne pas agir assez rapidement pour accréditer les programmes de mathématique et de science, privant ainsi les finissants de leur diplôme d'études secondaires.

Dans un article publié récemment dans *Le Devoir*, la commission scolaire reconnaissait qu'elle avait mis trop de temps à réviser les programmes, raison pour laquelle le ministère avait décidé de décerner des attestations de reconnaissance d'équivalences d'études secondaires plutôt qu'un vrai diplôme.

Mais de nouvelles versions du programme ont été déposées au ministère en novembre dernier, rappelle le vice-président Robert Watt.

« Ils ne communiquent pas avec nous et n'ont toujours pas accrédité les programmes. Ils nous demandent une nouvelle approche, on leur fait des propositions et ils ne nous répondent même pas

[...] L'inaction du gouvernement me fait croire que Québec n'a absolument aucun respect, aucune considération pour la gravité du problème. »

Ministre

Lorsque questionné par le député péquiste Alexandre Cloutier, pendant l'étude des crédits il y a deux semaines, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, avait dû s'enquérir auprès de ses fonctionnaires pour obtenir des réponses, n'étant visiblement pas au fait de cette situation. Il s'était dit préoccupé par cette situation et s'était engagé à régler le problème.

A son cabinet, on confirme avoir pris connaissance de la lettre de la Commission scolaire Kativik la semaine dernière.

« Depuis, des gestes concrets ont été posés pour y donner suite, une personne de la direction des affaires autochtones a été assignée au dossier. Des échanges ont lieu actuellement avec la commission scolaire », répond l'attachée de presse du ministre, Marie Deschamps.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Juges et agressions sexuelles: les libéraux appuient le projet de loi d'Ambrose

Ottawa — Le gouvernement libéral appuiera un projet de loi proposé par les conservateurs qui exigerait que tout candidat à la magistrature suive un cours de perfectionnement complet en matière d'agressions sexuelles. David Taylor, porte-parole de la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, a indiqué que le gouvernement était satisfait des changements mineurs apportés au projet de loi par le comité permanent de la condition féminine. Le projet de loi, déposé par la chef intérimaire du Parti conservateur, Rona Ambrose, modifierait également le Code criminel afin d'obliger un tribunal à fournir des motifs écrits ou enregistrés dans un jugement sur une cause d'agression sexuelle.

La Presse canadienne

NPD: Jagmeet Singh saute dans la course

Ottawa — Jagmeet Singh, député du Nouveau Parti démocratique (NPD) provincial ontarien, s'est lancé lundi dans la course à la direction du NPD fédéral, ce qui pourrait lui permettre de devenir le premier chef d'un parti fédéral majeur issu de la diversité ethnique et religieuse. M. Singh, actuellement leader adjoint du parti provincial, devrait lancer sa campagne lundi soir en compagnie de ses partisans lors d'un événement au Bombay Palace de Brampton, en Ontario, là où il avait célébré sa première victoire électorale en 2011. Parmi ceux qui l'appuient, on note Nahanni Fontaine, députée provinciale du NPD au Manitoba; Ali Chatur, coprésident des Jeunes néodémocrates du Canada; Willy Blomme, organisateur québécois et ancien rédacteur de Jack Layton; et Harkirat Singh, commissaire scolaire du district de Peel.

La Presse canadienne



SOURCE CBC

STORY OF US

Des sénateurs demandent des comptes à CBC

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

La CBC espérait peut-être clore la saga de sa série *Story of Us* en s'excusant, mais son intention de s'en inspirer néanmoins pour en tirer du matériel éducatif préoccupe des sénateurs. Dans une lettre au président de CBC/Radio-Canada, les parlementaires de diverses provinces et allégeances politiques se font le porte-voix des nombreuses critiques qu'ils ont entendues et réclament des « clarifications » au diffuseur public.

L'initiative vient du nouveau sénateur indépendant René Cormier. « *Étant Acadien, je ne vous cacherais pas que j'étais particulièrement sensibilisé aux lacunes de la série* », explique-t-il au *Devoir*, en rapportant avoir reçu « énormément » d'échos de citoyens du même avis.

Le docudrame *Story of Us* « *témoigne trop peu de la présence millénaire des Premières Nations sur ce territoire* » et « *occulte complètement un des événements fondateurs de notre pays, la déportation des Acadiens* ». Or, « *il est de la responsabilité du diffuseur public d'assurer une représentation adéquate de l'histoire et de la diversité de notre pays* », déplore la missive envoyée au président de la Société d'État Hubert Lacroix jeudi dernier.

En français?

Les sénateurs veulent savoir si les documents pédagogiques que compte assembler CBC/Radio-Canada en s'inspirant de *Story of Us* seront traduits et distribués pour les francophones, et si le produit final sera revu par rapport au contenu de la série.

« *Personnellement, je ne crois pas que c'est un*

outil [pédagogique] qui pourrait être utile pour faire connaître l'histoire du Canada aux jeunes de nos écoles [...] parce qu'il y a des lacunes, des manquements au niveau historique », a fait valoir le sénateur Cormier, dont la lettre a été appuyée par vingt sénateurs, dont sept Québécois et cinq Néo-Brunswickois. La majorité des signataires sont indépendants, mais six sont conservateurs et trois d'allégeance libérale.

« *Certains des commentaires reçus lors de la diffusion et lors des conversations numériques subséquentes seront pris en compte lors de la préparation de ce matériel [pédagogique]* », a rétorqué une porte-parole de CBC/Radio-Canada, Emma Bédard, lundi. Quant à la traduction éventuelle de ces documents éducatifs, « *c'est notre pratique courante de développer tout matériel pédagogique dans la langue de diffusion de l'émission source* », a-t-elle indiqué.

Le sénateur Cormier et ses collègues demandaient en outre à connaître le prix de production de la série et l'origine de son financement. « *La production de cette série a été financée par le budget d'exploitation de la CBC, et non le Fonds Canada 150* », a précisé M^{me} Bédard.

Mélanie Joly reste de glace

Les critiques de ces sénateurs s'ajoutent à celles du premier ministre québécois, Philippe Couillard, de son homologue néo-écossais, Stephen McNeil, des organismes acadiens et des associations d'historiens.

La ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, a réitéré lundi qu'elle ne voulait pas « *politiser* » sa relation avec le diffuseur public. « *Il va de soi que CBC/Radio-Canada est indépendant, et c'est à eux de répondre à ces questions.* »

Le Devoir

FRONTIÈRE

Moins d'entrées de migrants illégaux, sauf au Québec

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Pour la première fois en quatre mois, les entrées irrégulières de migrants à la frontière canadienne ont ralenti en avril. Partout... sauf au Québec, où elles ont continué d'être en légère hausse.

Ce sont 672 demandeurs d'asile qui sont entrés au pays en évitant les postes frontaliers québécois au mois d'avril, soit une hausse de 28 personnes par rapport aux 644 qui l'ont fait en mars, 432 en février et 245 en janvier, selon les derniers chiffres rendus publics par le ministère de l'Immigration lundi. Des 2719 personnes qui sont entrées de façon irrégulière au Canada depuis janvier pour y demander l'asile, 1993 l'ont fait en territoire québécois.

Exception

Le Québec fait cependant figure d'exception puisque, dans les autres provinces qui ont vu des migrants traverser leurs champs pour rejoindre leur territoire, ces chiffres ont reculé.

Dans l'autre province la plus touchée, au Manitoba, ce nombre est passé de 170 entrées irrégulières en mars à 146 en avril. En Colombie-Britannique, 32 demandeurs d'asile ont traversé les frontières de façon irrégulière, en forte baisse par rapport à 71 en mars et 86 en février. En Saskatchewan, 9 migrants sont ainsi entrés au Canada — il n'y en avait aucun en mars et en février, mais 5 en janvier.

Le ministre de l'Immigration, Ahmed Hussen, y voit la preuve que ces chiffres varient d'année en année, et de mois en mois, comme le fait valoir le gouvernement fédéral depuis l'automne pour calmer les inquiétudes et dire qu'il est trop tôt pour affirmer que cette tendance découle des politiques du président Trump. « *Ces variations sont normales lorsque vous avez une perspective à long terme. Et nos autorités policières et à la frontière de même que notre système d'asile sont tous équipés pour gérer ces variations* », a fait valoir le ministre lundi.

Le Devoir

L'intimidation toujours bien active à la GRC, dit un rapport

JIM BRONSKILL

à Ottawa

L'intimidation et le harcèlement en milieu de travail demeurent des « *problèmes graves et constants* » au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et d'importants changements dans la gouvernance de la police fédérale sont nécessaires pour que la situation s'améliore, estime une commission civile.

Dans un rapport publié lundi, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC reproche à la direction du corps policier de manquer de détermination et de ressources pour régler ces problèmes. Devant la lenteur des modifications, la commission recommande qu'Ottawa instille une dose de gouvernance ou de surveillance civile au sein de la police.

La même commission avait formulé en 2013 une série de recommandations en matière d'intimidation et de harcèlement, en ajoutant que des gestes importants devaient être faits rapi-

dement pour remédier aux problèmes qui minent la police fédérale. Une politique sur le harcèlement et le traitement des plaintes avait été mise en place par la GRC en 2014, et le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a plus tard demandé à la commission civile de mesurer les progrès accomplis.

Or, la commission conclut lundi que la grande majorité des plaintes soumises après 2014 ont fait état d'abus de pouvoir, de réprimandes en public, de commentaires méprisants, de congés refusés arbitrairement ou de mutations punitives, parfois pendant des années. Il s'agit donc de gestes commis par des superviseurs ou des personnes occupant un poste de gestion à l'encontre de subalternes.

« *Le dysfonctionnement organisationnel de la GRC est bien documenté, et la présente enquête de la commission a confirmé la persistance des problèmes d'intimidation et de harcèlement au travail* », lit-on dans le rapport.

La Presse canadienne

CAMPS D'ÉTÉ

MWS DEPUIS 1983

CAMPS D'IMMERSION EN ANGLAIS

Pour étudiants de 7 à 17 ans Pour information:
Centre-ville de Montréal et Toronto à Toronto: (416) 921-6998
Camp de jour et résidence à Montréal: (514) 531-4193
www.mwscamps.com office@mwscamps.com

GOALS

5 semaines offertes durant l'été

SKATEBOARD
BMX
TROTINETTE

Pour les 9 à 15 ans

Montréal

GoPro

CAMP LINGUISTIQUE DE JOUR - CENTRE-VILLE (MONTRÉAL)

IMMERSION ANGLAISE ET FRANÇAISE
pour les 9 à 17 ans
Cours de langues et sports et loisirs OU cours de langues seulement (conversation et grammaire)
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h
Du 26 juin au 14 juillet (3 sem.)
Du 17 juillet au 4 août (3 sem.)
Les sports et loisirs incluent: natation, basket-ball, soccer, activités touristiques, musées et plus encore!

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT!
5% de moins si vous inscrivez votre enfant avant le 27 mai 2017. Tests de niveau obligatoires et gratuits tous les mercredis entre 12 h 30 et 17 h 30.

NOUVEAU!
Camp linguistique à Fabreville (Laval). Contactez-nous pour les détails.

École internationale de langues YMCA

Pour plus d'informations, contactez-nous!
1440, rue Stanley, 5^e étage (station de métro Peel), Montréal
514 789-8000 # 1400 | info@ymcalangues.ca | ymcalangues.ca

CAMPS DE JOUR ARTISTIQUES

POUR ENFANTS ET ADOS

RELÂCHE-TOI

DANSE
Hip Hop, Jazz-Funk, Moderne, Latin, etc.

THÉÂTRE
COMÉDIE MUSICALE
ATELIERS
Maquillage, Costumes, Décors, Accessoires

SPECTACLE
Gratuit devant Parents et Amis!

louiselapierredanse.ca
514-521-3456

Sudoku

par Fabien Savary

	6							5
2								6
			8		7	4	9	
5	1	4	7			2		
				2	1	3	5	
			9					
	3				4	8		
	2			9				7
		7	1					

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3603

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

9	2	4	6	8	3	1	5	7
8	3	1	5	7	9	4	2	6
5	7	6	4	1	2	3	9	8
4	6	8	2	3	5	9	7	1
7	1	3	8	9	4	2	6	5
2	9	5	1	6	7	8	3	4
6	5	2	9	4	8	7	1	3
3	8	9	7	5	1	6	4	2
1	4	7	3	2	6	5	8	9

3602

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

ACTUALITÉS

Le Canada touché par la cyberattaque WannaCry

AMÉLI PINEDA

Le Canada a également été touché par l'attaque informatique mondiale du 12 mai, qui a paralysé plusieurs organisations dans au moins 150 pays. Une centaine d'ordinateurs de l'Université de Montréal ont été infectés par le virus au Québec tandis qu'en Saskatchewan, le site du gouvernement a été en panne de façon intermittente.

L'Université de Montréal (UdeM) a confirmé lundi que 120 de ses 8300 postes informatiques ont été touchés par l'attaque survenue vendredi dernier.

« Notre personnel du soutien informatique a pris en charge les postes dès vendredi et s'est assuré que toutes les mises à jour nécessaires avaient été faites », indique Geneviève O'Meara, chargée de communication à l'UdeM.

L'attaque de type « rançongiciel » proviendrait de l'exploitation d'une faiblesse dans les systèmes Windows du géant américain Microsoft.

Les pirates informatiques ont verrouillé, via un logiciel malveillant surnommé « WannaCry », les fichiers des utilisateurs. Pour en recouvrer leur usage, une rançon est ensuite demandée en monnaie bitcoin, une monnaie virtuelle qui préserve l'anonymat de ses propriétaires.

Le service public de santé britannique NHS a été vendredi l'une des premières et principales victimes avec des centaines de structures hospitalières touchées, contraintes d'annuler ou de reporter des interventions médicales.

Oublis?

Lundi, l'UdeM n'était pas en mesure d'indiquer si la vulnérabilité des ordinateurs était due à un oubli des usagers des postes ou bien des gestionnaires de l'établissement scolaire.

Le gouvernement de la Saskatchewan a également été victime de la malicieuse cyberattaque.

Le réseau du gouvernement a été attaqué, de sorte que le site saskatchewan.ca a été en panne de façon intermittente.

Un hôpital de la région de Toronto avait indiqué samedi qu'un rançongiciel avait menacé son système informatique, mais que l'établissement avait réussi à arrêter sa propagation.

L'attaque a également affecté le système bancaire russe, le groupe américain de logistique de transport FedEx, la compagnie de télécoms espagnole Telefonica ainsi que des universités en Grèce et en Italie.

Des chercheurs en sécurité informatique ont indiqué lundi avoir découvert un lien potentiel entre la Corée du Nord et la vague



GÉRALD DALLAIRE LE DEVOIR

Environ une centaine de postes de l'Université de Montréal ont été infectés par le virus, lundi.

d'attaque internationale.

Neel Nehta, informaticien chez Google, a mis en ligne des codes informatiques montrant certaines similarités entre le virus « WannaCry » et une autre série de piratages attribués à la Corée du Nord.

« Pour le moment, davantage de recherches sont nécessaires dans les versions plus anciennes de WannaCry », a noté la société de sécurité informatique Kaspersky. Mais « une chose est sûre : la découverte de Neel Mehta est l'indice le plus significatif pour le moment concernant les origines de WannaCry ».

Selon Kaspersky, les similarités dans les codes pointent vers un groupe de pirates informatiques baptisé Lazarus, qui serait derrière l'attaque informatique de 2014 contre les studios Sony Pictures. De nombreux experts avaient à l'époque attribué ce piratage à des pirates informatiques nord-coréens, qui auraient agi en représailles à la sortie d'un film produit par Sony moquant le dirigeant nord-coréen, Kim Jong-Un.

Ces pirates sont aussi suspectés de s'en être pris par le passé à la Banque centrale du Bangladesh et à d'autres acteurs du système

financier international.

« Ce groupe a été très actif depuis 2011. Lazarus est une usine à virus qui produit de nouveaux échantillons grâce à une multitude de fournisseurs indépendants », ont poursuivi les chercheurs de Kaspersky.

Aux États-Unis, la Maison-Blanche a assuré lundi qu'aucune branche du gouvernement américain n'avait été touchée.

Alors que les pirates informatiques russes sont régulièrement pointés du doigt, le président Vladimir Poutine a assuré que son pays n'avait « absolument rien à voir » avec « WannaCry ».

À la suite de cette attaque, Microsoft a mis en garde les gouvernements contre la tentation de cacher des failles informatiques qu'ils auraient repérées. Rappelons que la faille dans le système Windows utilisée par les pirates avait été décelée depuis longtemps par la NSA (l'agence de sécurité nationale américaine) avant de tomber dans le domaine public via des documents piratés au sein de la NSA.

Avec La Presse canadienne et l'Agence France Presse
Le Devoir

PARTI CONSERVATEUR

Rona Ambrose quittera Ottawa

La chef intérimaire de l'opposition officielle cédera sa circonscription cet été

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Son rôle de chef intérimaire du Parti conservateur prenant bientôt fin, Rona Ambrose annoncera ce matin qu'elle quittera la politique fédérale cet été. Si plusieurs s'attendaient à ce qu'elle ne s'éternise pas à Ottawa, personne n'aurait prédit sa démission si tôt. Les députés et sénateurs l'ont appris dans les médias.

« J'aurais de loin préféré faire cela en personne, mais à cause de nos amis des médias, l'occasion ne s'est pas présentée », s'est désolée Rona Ambrose dans un courriel confidentiel distribué aux membres du caucus conservateur lundi soir — et dont *Le Devoir* a obtenu copie. Chef intérimaire du Parti conservateur depuis la défaite électorale et le départ de Stephen Harper en 2015, Rona Ambrose compte rester en poste jusqu'à ce que le prochain chef du parti soit élu, le 27 mai, « et partir probablement à la fin juin ». Elle cédera sa circonscription d'Edmonton et ne briguera pas l'élection de 2019.

« Ce fut l'honneur de ma vie de servir comme chef intérimaire et chef de l'opposition officielle », a-t-elle fait valoir à ses collègues, dans son courriel. « Permettez-moi de dire que, peu importe qui gagnera notre course à la direction, le Parti conservateur sera entre de bonnes mains. »

La décision de M^{me} Ambrose et de son conjoint, J. P. Veitch, aurait été prise « depuis un certain temps », mais l'élue conservatrice n'a pas laissé présager ce que pourrait être le « prochain chapitre de [leur] vie ».

Les députés et sénateurs avaient été invités au discours que prononcera Rona Ambrose à Ottawa mardi matin — son dernier à titre de chef intérimaire —, mais l'invitation ne leur semblait pas étonnante. La Chambre des communes fera relâche la semaine prochaine et reprendra ses travaux fin mai au lendemain de l'élection du prochain chef conservateur.

Le Devoir



Le cottage est situé rue Grande Allée face à la rue Cartier.

VILLE DE QUÉBEC

La maison Kriehoff est à vendre

ISABELLE PORTER

La maison Kriehoff, un immeuble patrimonial classé, vient d'être mise en vente sur le marché privé. Construite au milieu du XIX^e siècle, elle a été la résidence du grand peintre Cornelius Kriehoff.

Une affiche du courtier immobilier Sotheby's a été plantée à l'avant du terrain il y a quelques jours. L'annonce détaillée la décrit comme une « charmante demeure » qui « plaira aux amateurs de vie urbaine, aux passionnés d'histoire et aux amoureux du charme d'antan. »

Le peintre Cornelius Kriehoff a résidé dans cette maison pendant deux ans entre 1859 et 1860. C'est là qu'il a réalisé certains de ses tableaux les plus célèbres.

Situé rue Grande Allée face à la rue Cartier, ce cottage de style néoclassique a été longtemps la propriété de M^{me} Esther Greaves. Cette

enseignante de Toronto en a pris grand soin et l'a entièrement restauré au milieu des années 1990.

Avant cela, la maison avait longtemps été laissée à l'abandon, et d'anciens propriétaires avaient menacé de la détruire. Or pour l'heure, la mise en vente ne suscite pas trop d'inquiétudes puisque le bâtiment est classé comme immeuble patrimonial par le ministère de la Culture. En plus du classement, une partie du terrain se trouve sur une aire de protection à fort potentiel archéologique reconnue.

Au municipal, l'importance de la maison est reconnue dans le plan particulier d'urbanisme du secteur. Malgré tout, la conseillère responsable du patrimoine, Julie Lemieux a fait savoir lundi que la Ville allait « rester aux aguets ».

Le Devoir



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

La démocratie a besoin de vous!

Table citoyenne



Recherchés : 12 citoyens pour porter la voix des électeurs

Vous aimez discuter d'élections et de démocratie ?

En vue de constituer notre table citoyenne, nous recrutons des électeurs et futurs électeurs motivés par les questions liées à la vie démocratique, comme :

- L'exercice du vote
- Les moyens d'augmenter la participation électorale

Votre mandat :

- Donner votre opinion de façon neutre et impartiale sur les enjeux abordés

La Table citoyenne, c'est :

- 12 membres aussi représentatifs que possible de la société québécoise
- Des discussions, réflexions et échanges dynamiques
- De deux à trois rencontres par année
- Un mandat de deux ans, renouvelable une fois
- Une indemnité quotidienne et des frais de déplacement remboursés

Vous avez jusqu'au 1^{er} juin à 16 h 30 pour soumettre votre candidature.

Pour en savoir plus et pour vous inscrire :

electionsquebec.qc.ca/table-citoyenne



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

ÉDITORIAL

BOMBARDIER

Une côte à remonter

Le patriarche de Bombardier, Laurent Beaudoin, a mal réagi à l'intervention publique de la Caisse de dépôt et placement, qui demandait le départ de son fils, Pierre, et son remplacement par un président indépendant. Il y a quelque chose qu'on n'a toujours pas compris chez Bombardier.



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Selon *La Presse*, le président de la Caisse de dépôt et placement, Michael Sabia, aurait assuré aux membres de son conseil qu'il avait rencontré la haute direction de Bombardier à trois reprises pour faire connaître les insatisfactions de la Caisse au sujet de la gouvernance de l'entreprise.

Cette mise au point du président Sabia faisait suite à la réaction outrée du patriarche de Bombardier, Laurent Beaudoin, qui a reproché à la Caisse d'être intervenue publiquement pour réclamer des changements. Jeudi dernier, en marge de l'assemblée des actionnaires, qui a réélu malgré tout le fils Beaudoin au poste de président du conseil, Laurent Beaudoin avait déclaré: «*Il me semble qu'ils auraient pu nous parler [...] Ce n'est pas normal qu'au Québec, on en profite pour faire une sortie comme cela.*»

Comme il est très vraisemblable que la Caisse ait communiqué directement avec les dirigeants de l'entreprise avant de faire connaître publiquement sa position — après tout, la Caisse a investi 1,5 milliard US\$ dans Bombardier Transport (devenue BT Holdco) et elle détenait 53 millions d'actions de la société mère au 31 décembre dernier —, on ne peut qu'en déduire que M. Beaudoin ne s'attendait à rien d'autre qu'au silence de la part de la Caisse. En d'autres mots: faites-nous part en privé de ce qui vous déplaît, nous vous écouterons parce que nous n'avons pas le choix, mais taisez-vous par la suite même si nous rejetons vos recommandations.

De fait, c'est ce qui s'est produit, puisque, malgré les interventions répétées de la Caisse, malgré l'opposition tout aussi sentie des autres investisseurs institutionnels comme Teachers, les propositions de la direction ont reçu l'appui des deux tiers des actionnaires autres que la famille Bombardier-Beaudoin elle-même.

La seule concession, importante, il est vrai, fut de délester le fils des fonctions dites exécutives, c'est-à-dire qu'il devra se contenter de présider en abandonnant la gestion quotidienne à l'actuel président et chef de la direction, Alain Bellemare.

Sans l'intervention des pouvoirs publics, il y a un an, Bombardier aurait été dans l'obligation de se placer sous la protection des tribunaux pour éviter la faillite. Après une année aussi difficile, il apparaît donc pour le moins princier de se poser en victime à la moindre critique.

Rappelons que *Le Devoir* avait aussi appelé au départ de Pierre Beaudoin, le mois dernier, en expliquant que l'entreprise avait désormais besoin d'un président indépendant, extérieur à la famille qui détient 53% des droits de vote avec seulement 13% des actions.

Contrairement à la plupart des acteurs du monde financier canadien, nous soutenons toujours la formule d'actionariat à droits de vote multiples, parce qu'elle favorise le développement à long terme de nos entreprises tout en les plaçant à l'abri de tentatives d'acquisition hostile. Encore faut-il cependant que la direction de ces entreprises protégées détienne une fraction minimale du capital (au moins 20%) tout en étant à la hauteur des attentes des actionnaires, du personnel et de la clientèle.

Depuis un an, Bombardier n'a pas réussi à grossir le carnet de commandes de la C-Series, et très peu d'unités ont été livrées jusqu'à maintenant. Dans le secteur du transport par rail, les ennuis s'accumulent, notamment du côté de l'Ontario, où Bombardier peine à tenir ses engagements. Voilà des résultats qui confortent les Torontois dans leurs préjugés névrotiques à l'endroit du Québec et qui nuisent à la recherche de nouveaux contrats.

N'oublions pas non plus que, tout en étant actionnaire de Bombardier, la Caisse sera bientôt propriétaire du Réseau électrique métropolitain, un projet de 5,5 milliards qui est loin d'être acquis à Bombardier.

Depuis quelques semaines, il est question de fusion entre Bombardier Transport et son concurrent Alstom. Inutile de dire que, si elle se réalise, une telle transaction aura des conséquences majeures, mais pas nécessairement négatives dans un monde où la Chine monte en puissance.

Les prochains mois seront déterminants pour Bombardier. Tout le monde au Québec espère que la compagnie fera mentir les prophètes de malheur qui prédisent sa perte.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Les promesses de Barrette

Hospitalisée d'urgence à l'hôpital Maison-neuve-Rosemont, le 23 avril, j'ai été ensuite transférée au 9^e LD, où j'ai découvert un manque de service incroyable, dû au manque de personnel. Voici la situation: 42 malades qui portent bien le nom de patients puisqu'il n'y a que 7 infirmières, dont 1 affectée à une seule personne, et 3 préposées. Ces dernières, indispensables pour les soins de base, sont appelées par une sonnette dont la visibilité dans le couloir semble déficiente. Imaginez une situation où deux préposées sont déjà occupées dans une chambre et la troisième en train de dîner ou en pause. Et que dire des dossiers médicaux? Dossier central, sous quelle forme, ou notes éparpillées? Les différentes recommandations des médecins spécialistes peuvent différer et qui tranche? Cela nécessite des allées et venues de la part des infirmières, donc des pertes de temps. Malgré cela, l'ensemble du personnel est aimable, souriant envers les patients, efficace au moment de sa présence. C'était ma première expérience d'hôpital et je ne souhaite pas la revivre. D'où vient une si mauvaise organisation? Des gestionnaires, des coupes dans le budget?

Danielle Reclus-Prince
 Montréal, le 13 mai 2017

Une note de 2% qui représente... la vie

Quel malheur de constater que certains enseignants et directions d'écoles secondaires permettent à certains étudiants de réussir leur année scolaire en revoquant à la hausse leurs notes finales de quelques points! Imaginez, faire passer un étudiant à 60% alors qu'il a obtenu en réalité 58%? La fraude du siècle, loin devant celle des abris fiscaux ou des malversations dans le milieu politique. Concentrons donc nos efforts à ce problème endémique en créant une nouvelle commission d'étude chapeauté par le gouvernement libéral.

Dans les faits, vous savez ce que représentent ces 2%? La vie. Celle de ces jeunes adolescents qui, malgré des difficultés majeures sur le plan de l'apprentissage, persévèrent tant bien que mal, insistent pour ne pas décrocher, faute de soutiens appropriés en matière de mesure d'appui. Une vie qui, sans diplôme d'études secondaires, est vouée à de bien plus grandes difficultés; un emploi précaire sous-rémunéré; une estime de soi de plus en plus faible liée au sentiment profond de ne pas pouvoir mener à terme ses plus grands rêves, ceux entretenus depuis l'enfance. Voilà ce que représen-

tent ces 2%, un diplôme assurant un certain seuil décent dans la société.

Soyons donc justes et empathiques envers ces étudiants qui en «arrachent» déjà assez pour ne pas leur signifier en plus que nous sommes insensibles à leur situation. Ces jeunes qui obtiennent 58% ont souvent des problèmes neuro-développementaux (troubles d'apprentissage, TDAH, DI légère, etc.) qui expliquent leur sous-récolte. Au lieu de les punir en les faisant échouer pour 2%, nous devrions les valoriser et les remercier d'être toujours là, aux études, dans la douleur d'apprendre. Vous en connaissez beaucoup de personnes qui restent affairées à une tâche douloureuse, année après année? Félicitons-les et cessons d'adopter une règle comptable, froide et austère.

Ces 2% doivent être abordés de façon qualitative, et non quantitative. Ne «scions pas les jambes» à ces enfants courageux et persévérants avec nos principes rationnels d'adulte qui incitent à la performance. Ces comités de parents performants qui se plaignent de cette immonde injustice. Ceux qui inculquent à leur enfant non pas l'importance du dépassement de soi, mais l'importance du dépassement des autres.

Frankie Bernèche, Ph. D.,
 professeur de psychologie
 Montréal, le 9 mai 2017

LIBRE OPINION

Le président Macron et la sécurité européenne

FRÉDÉRIC MÉRAND

Directeur du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIU)

Face à ses trois principaux rivaux, tous russes, Emmanuel Macron s'est présenté comme l'héritier de Charles de Gaulle et de François Mitterrand. Le nouveau président français pourra-t-il à la fois relancer le moteur franco-allemand, sauver la coopération militaire avec les Britanniques, anticiper les caprices de Donald Trump et trouver un *modus vivendi* avec la Russie? Diplomates, militaires et experts débattent de ces questions avec Brian Myles ce vendredi lors de la troisième édition du Forum St-Laurent sur la sécurité internationale, organisé par les Hautes études internationales, la Chaire Raoul-Dandurand et le CERIU.

Moscou perd ses élections

En 2016, Vladimir Poutine a remporté ses deux paris électoraux à l'étranger: la victoire du «non» au référendum sur le Brexit et l'élection de Trump. Certains prédisaient en 2017 un effet domino qui, en raison d'élections jugées favorables aux leaders populistes, ferait tomber l'Autriche, les Pays-Bas, la France et l'Italie dans le camp pro-russe et/ou anti-européen.

L'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, qui sera vraisemblablement suivie d'un gouvernement conservateur modéré aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Allemagne, renforce au contraire le camp euroatlantique. Donald

Trump ayant entamé un virage à 180 degrés par rapport à ses positions de campagne pro-russes et antichinoises, il ne reste plus à l'ouest que Viktor Orban, le premier ministre hongrois, pour se laisser séduire par Moscou.

Jugée «obsolète» par Trump il y a six mois, l'OTAN revient ainsi au centre du jeu politique alors que l'Union européenne pousse un soupir de soulagement. Certes, le Brexit affaiblit l'UE et risque d'empoisonner les relations au sein de l'Alliance atlantique. Mais Macron, le chef d'État le plus europhile de l'histoire de la V^e République, cherchera à consolider les relations bilatérales avec la puissance nucléaire voisine tout en donnant une impulsion nouvelle aux ambitions européennes.

En matière de défense, Macron a promis d'atteindre l'objectif de 2% du PIB consacré aux dépenses militaires d'ici 2025 alors qu'Angela Merkel souhaite presque doubler les dépenses allemandes. Face à Moscou, la table est donc mise pour une unité euro-atlantique plus forte qu'on le croyait il y a un an.

Mondialisme contre populisme

Il ne faudrait pas croire pour autant que les nuages qui pèsent sur la sécurité européenne se sont dissipés d'un coup. La crise grecque, la poudre ukrainienne, la dérive stratégique de la Turquie et la guerre en Syrie sont autant de problèmes non résolus qui pourraient provoquer un coup de température avec la Russie. Sans oublier les conflits de frontières ou de minorités qui, enterrés depuis 20 ans par le pro-

cessus d'intégration européenne, resurgissent sous la pression des mouvements nationalistes. [...]

Mettant en exergue l'engagement international de la France, le multilatéralisme, l'importance de frontières ouvertes et la coopération européenne, le projet de Macron est incontestablement mondialiste. Il est aligné sur celui d'Angela Merkel et, si on fait exception de son rapprochement intéressé avec Trump, de Theresa May.

Il faut toutefois s'attendre à ce que les dirigeants populistes et nationalistes finissent par gagner des élections en mobilisant le sentiment de déclassement d'une partie de la classe moyenne. De «cygne noir» — probabilité faible aux conséquences énormes —, la victoire d'une Marine Le Pen est devenue une probabilité tangible aux conséquences tout aussi importantes. Ça ne s'est pas produit en France en 2017, mais ça le pourrait en 2022. Ou en 2018 en Italie, ou en Grèce. Ou si une faction conservatrice hostile à un accord raisonnable sur le Brexit délogeait May en 2020.

Jusqu'ici, les deux États européens dirigés par des national-populistes, la Hongrie et la Pologne, restent isolés. Mais lorsque ceux-ci dirigeront 5 ou 10 pays, dans un voisinage qui inclut la Turquie d'Erdogan, la Russie de Poutine et l'Amérique de Trump, l'exceptionnelle stabilité qu'ont vécue les Européens (exception faite de la Yougoslavie) depuis 1989 ne pourra plus être tenue pour acquise.

À quoi ressemblera cette géopolitique déchi-rée entre mondialistes et populistes? Si le popu-

lisme a une politique étrangère, elle se résume à trois piliers: le protectionnisme économique, une conception sourcilieuse des frontières et la russophilie politique. Pour défendre le «peuple», toutes les forces populistes, de droite comme de gauche, souhaitent une forme ou une autre de «démondialisation». Par rejet des élites, elles prennent le parti de Moscou contre celui de Washington.

Sur le plan national, il ne fait aucun doute que l'intégration régionale a créé des gagnants et des perdants. Le populisme se nourrit de cette dynamique. Mais à l'échelle du continent, l'Union européenne et l'OTAN ont apaisé les relations entre les vieilles nations européennes, euphémisé les conflits identitaires, transformé les frontières en mobilités et plus généralement atténué le dilemme de sécurité en accroissant l'interdépendance.

La montée du nationalisme et du populisme fragilise cette construction puisque chaque forme d'interdépendance peut être transformée en source de mobilisation politique contre l'étranger. Avec des conséquences sur la sécurité européenne dont on a du mal à imaginer qu'elles puissent être positives.

Organisé par l'Institut des Hautes études internationales de l'Université Laval, la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM et le CERIU, en partenariat avec Le Devoir, le Forum St-Laurent sur la sécurité internationale aura lieu au Centre des sciences de Montréal le 19 mai prochain. Pour s'inscrire: www.fsl.quebec

IDÉES

Des coupes qui ne rapportent à personne

GENEVÈVE HÉTU

Directrice de Passages, Ressource communautaire pour jeunes femmes en difficulté

Nous apprenions récemment que le gouvernement Couillard avait sous-estimé les conséquences des coupes dans le programme d'aide sociale. En somme, elles touchent beaucoup plus de prestataires et rapportent moins que prévu. Les propriétaires de maisons, les personnes ayant séjourné plus de deux semaines à l'extérieur du Québec et les bénéficiaires souhaitant séjourner dans un centre de désintoxication (sous prétexte qu'ils y sont logés et nourris), entre autres groupes pénalisés, ont vu leur revenu chuter.

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) le soulignait encore récemment: si l'itinérance n'est pas uniquement une question de pauvreté, elle est toujours une question de pauvreté. En effet, la grande majorité des femmes sollicitant les services de ressources comme la nôtre bénéficient de l'aide sociale, et leur situation est effectivement loin d'aller en s'améliorant.

On qualifie souvent l'itinérance des femmes de cachée ou d'invisible, parce que celles qui la subissent doivent trouver toutes sortes de moyens pour éviter la rue.

« Que peut-on proposer [aux femmes itinérantes] avec un budget de 623 \$ par mois ? »

Effectivement, quand nous bénéficions de seulement 623 \$ par mois pour vivre, disons que notre situation nous rend plus propices à nous retrouver dans toutes sortes de situations qui mettent en danger notre sécurité.

Ainsi, nombreuses sont les femmes en situation d'itinérance ou vivant dans une précarité extrême qui sont contraintes de trouver refuge chez un conjoint inadéquat, voire violent, dans un appartement sans bail avec un propriétaire abusif, ou de partager un appartement avec des colocataires et risquer de subir de nombreuses violences physiques ou psychologiques.

Les gens croient souvent à tort que les besoins en hébergement se font moins présents durant la période estivale. Ces situations peuvent se dérouler n'importe quand dans l'année.

Par exemple, à Passages, le taux d'occupation pour les mois d'été 2016 (juin, juillet et août) et les mois de décembre 2016, jan-

vier 2017 et février 2017 atteint exactement le même sommet fracassant de 115%. Notre financement nous permet d'offrir 11 places, mais nous répondons à une demande criante en rendant disponibles 5 lits supplémentaires.

Des besoins de base oubliés

Quand les femmes arrivent dans un organisme comme le nôtre, elles cherchent un toit sécuritaire et exempt de jugement. Plusieurs vivent dans l'instabilité résidentielle depuis un certain temps.

Le discours communautaire tend vers l'insertion sociale, mais cette réinsertion n'est malheureusement pas toujours possible compte tenu de nos ressources limitées. Comment sortir ces personnes de la rue quand on ne peut rien leur offrir ensuite? Que peut-on leur proposer avec un budget de 623 \$ par mois?

Beaucoup de préjugés sur les prestataires d'aide sociale persistent. Les femmes bénéficiant de nos services arrivent chez nous à bout de souffle et vivent généralement dans la pauvreté depuis plusieurs mois. Elles souffrent et ont souvent été victimes d'abus parce qu'elles sont dans une situation de survie.

Nous avons le devoir, en tant que citoyens — si le gouvernement ne montre pas l'exemple —, de nous informer et de développer une conscience sociale. De nous ouvrir les yeux sur ces réalités, même si elles ne sont pas belles à voir. Si l'itinérance des femmes se retrouve souvent dissimulée, elle n'en est pas moins réelle.

Les deux tribunaux

PIERRE TRUDEL



Lorsqu'un crime a été commis, lorsqu'un désaccord survient, les tribunaux sont appelés à juger. Mais les tribunaux judiciaires ne sont pas seuls. Ils sont concurrencés par le « tribunal de l'opinion publique ». Ce phénomène des « deux tribunaux » s'observe souvent lorsque des événements frappent l'imaginaire collectif; il a joué à plein lors des récentes révélations entourant des enquêtes de l'UPAC.

On peut s'inquiéter que des procès se déroulent sur la place publique plutôt que dans les cadres prévus par la loi. Mais lorsque les tribunaux judiciaires et les enquêtes policières semblent inefficaces, le risque s'accroît que le grand public trouve légitimes les procédés qui court-circuitent les processus judiciaires. Les tribunaux judiciaires jugent selon les lois tandis que le jugement du « tribunal de l'opinion publique » reflète diverses conceptions de la justice qui coexistent dans une société pluraliste.

Le décalage entre la façon dont les tribunaux abordent les situations qu'ils ont mission de juger et la façon dont les médias rendent compte des affaires qui doivent être « jugées » n'est pas nouveau. Mais désormais, les médias traditionnels sont eux-mêmes en concurrence avec cette vaste gamme de possibilités offertes à chacun de diffuser des informations et des opinions. Tout possesseur d'un téléphone intelligent est en mesure de diffuser avec une portée comparable à celle des médias traditionnels. Cela change la façon d'envisager les relations entre les « deux tribunaux ». Le « tribunal de l'opinion publique » est désormais investi d'une redoutable capacité de concurrencer le judiciaire.

Les médias recherchent de l'information sur les procès en fonction de l'intérêt de leurs publics. C'est ainsi qu'ils génèrent de la valeur. D'où la propension à rendre compte des procès impliquant des personnalités connues ou portant sur des événements qui interpellent une portion significative du public. D'où l'attention accordée à la couverture de crimes qui soulèvent la curiosité ou l'indignation.

Plusieurs légitimités

Déterminer ce qui interpelle le public, c'est nécessairement faire une lecture de ce qui paraît porteur d'enjeux pour le public desservi. Or, ce qui est tenu pour légitime par les différents publics n'est pas nécessairement envisagé de la même manière par les professionnels du droit. Le grand public recherche « la justice » tandis que les avocats et juges ont à cœur que le tribunal juge en fonction des lois. Au sein de la population, la loi et l'idée qu'on se fait de la justice ne coïncident pas toujours.

Ainsi, lorsqu'il existe des perceptions — fondées ou non — voulant que la justice ne fonctionne pas assez vite ou qu'il y a des choses qui seraient fautivement tenues cachées s'accroît la légitimité des fuites d'information qui aurait dû demeurer confidentielle.

Le décalage entre les perceptions du public et celles des juristes contribue à expliquer les différences dans les visions de l'intérêt public. Ces différences accentuent le contraste entre, d'une part, la démarche du tribunal judiciaire qui sera préoccupé de protéger les droits des parties directement impliquées et, d'autre part, celle des médias qui visent la diffusion d'informations de nature à répondre aux attentes, voire aux impatiences de leurs publics. Cela dédouane les inhibitions de ceux qui seraient tentés de « couler » l'information dans les médias afin de faire « bouger » les choses.

Nécessaire transparence

Dans le monde connecté, médias et journalistes chevronnés ne sont plus seuls à porter attention aux processus judiciaires. Le « tribunal de l'opinion publique » s'alimente de ce que tout un chacun est en mesure de capter et de répandre. Si l'information n'est pas disponible par les canaux officiels, elle finira par paraître par des voies marginales, pas toujours compatibles avec l'État de droit. Devant la concurrence de ces normativités qui se proposent de toutes parts afin de rétablir la « justice », la légitimité des processus judiciaires est fortement tributaire de leur efficacité et de leur transparence.

Pas question ici de prétendre que le « tribunal de l'opinion publique » est équivalent au processus judiciaire. Il s'agit plutôt de prendre la mesure des effets engendrés par la perception récurrente de l'inefficacité et de l'opacité des processus judiciaires. Une telle perception impose de travailler à réduire les facteurs qui tendent à légitimer le recours au « tribunal de l'opinion publique ». Cela passe par le changement dans les attitudes et les méthodes de travail.

Les conditions engendrées par ces possibilités accrues de circulation d'information augmentent les risques de court-circuiter les processus judiciaires perçus comme inefficaces. Il serait naïf de croire que le recours à des règlements ou à des ordonnances imposant de rudimentaires interdictions constituera des balises adéquates aux effets de cette concurrence entre les « deux tribunaux ».



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Une itinérante au square Viger en 2007. « Les femmes bénéficiant de nos services arrivent chez nous à bout de souffle et vivent généralement dans la pauvreté depuis plusieurs mois, écrit l'auteur, de la ressource Passages. Elles souffrent et ont souvent été victimes d'abus parce qu'elles sont dans une situation de survie. »

De 1867 ou de 1982, quel Canada fêter en 2017?

ÉRIC BÉDARD

Historien et professeur à la TELUQ

Les préparatifs des célébrations entourant les 150 ans de la Confédération canadienne avancent à grands pas, mais les libéraux de Justin Trudeau risquent d'avoir beaucoup plus de mal à donner un sens fort à ces commémorations. C'est qu'aux yeux des libéraux, le « vrai » Canada, celui de la diversité, de l'ouverture à l'autre, de l'acceptation de la différence, fut-elle intégralement voilée lors d'une cérémonie de citoyenneté, n'est pas né en 1867, mais en 1982.

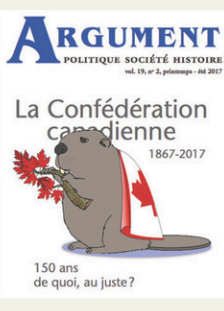
On chercherait d'ailleurs en vain, dans les écrits laissés par le père de l'actuel premier ministre, des envolées lyriques sur le Canada de 1867 ou des éloges bien sentis consacrés aux Pères de la Confédération. Le passé en général, et celui du Canada en particulier, n'inspirait guère l'esprit progressiste qu'était Pierre Elliott Trudeau. Lorsqu'il se tournait vers l'histoire, c'était pour gronder les Canadiens français de s'être montrés si peu intéressés par les grands débats politiques sur la démocratie et pour reprocher aux Canadiens anglais leur manière un peu cavalière d'imposer leur nationalisme impérialiste à l'ensemble du pays. Au début des années 1980, il ne s'agissait pas seulement pour lui de rapatrier la Constitution et d'affirmer la souveraineté canadienne, mais de refonder le Canada, de lui donner une véritable vocation et d'en faire un « idéal moral » (comme l'écrivait François Charbonneau dans un autre numéro d'*Argument*). Aussi, à moins qu'il ne torde les faits ou qu'il n'aligne les anachronismes, le régime Trudeau risque d'avoir bien du mal à nous convaincre que 1867 annonçait 1982.

À bien y penser, lorsque la ministre Mélanie Joly, pour souligner l'anniversaire de la naissance de John A. Macdonald, vanta « sa vision d'un pays qui valorisât la diversité, la démocratie et la liberté », nous avons peut-être eu droit à un avant-goût de ce qui nous attend.

Le Canada de 1867 avait probablement quelques mérites, mais certainement pas celui de défendre des idéaux de diversité et de démocratie. Certes, on était ouvert à l'immigration, mais à la condition que celle-ci soit blanche et chrétienne, et qu'elle provienne des

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un extrait d'un texte paru dans la revue *Argument*, printemps-été 2017, volume XIX, no 2.



files britanniques. On connaît le sort réservé par le gouvernement Macdonald aux Américains et aux Métis de l'ouest. Et ne parlons pas des Chinois, littéralement chassés de Vancouver, une fois le chemin de fer terminé. En 1867, la « diversité », telle que l'entend la ministre Joly, n'avait aucun sens. Ce qu'on cherchait à construire, au Canada et ailleurs en Occident, c'était des nations homogènes qui assimilaient de manière tout à fait assumée leurs minorités à la langue, mais aussi aux us et coutumes de la majorité. En effet, dans l'esprit des élites du XIX^e siècle, l'homogénéité culturelle était un gage de force et de cohésion.

Si on avait consenti à ce que le Canada soit une fédération, c'était par réalisme, par esprit de compromis à l'endroit de Canadiens français dont la religion et les traditions juridiques françaises avaient été reconnues par l'Acte de Québec dès 1774. Mais c'était un compromis adopté sans enthousiasme. Et c'est pour contrer les germes d'une division qu'on craignait plus que tout qu'un conservateur comme Joseph-Edouard Cauchon souhaita que la primauté du pouvoir soit accordée à l'État fédéral.

Quant à la démocratie, pour les hommes de 1867, elle était davantage un repoussoir qu'un idéal. Pour Macdonald et Cartier, les États-Unis étaient le contre-modèle par excellence, précisément parce que ce puissant voisin, déchiré par une guerre civile, théâtre de tous les désordres politiques et moraux, montrait le visage hideux de la démocratie. Le vœu le plus cher des conservateurs aux commandes en 1867 était de faire du Ca-

nada un Dominion qui serait fidèle aux traditions héritées de ses pères et à ses origines britanniques, et qui s'inscrirait dans une continuité historique, un temps long de l'histoire occidentale.

Dans ses derniers ouvrages, notamment *Mon pays métis. Quelques vérités sur le Canada* (Boréal, 2008), l'intellectuel John Saul propose toutefois une réinterprétation de l'histoire canadienne bien différente de celle-là et digne de mention. Mais la date de fondation du Canada moderne est à ses yeux 1848, bien davantage que 1867. L'alliance LaFontaine-Baldwin ne mène pas seulement à l'obtention du gouvernement responsable, selon lui, elle marque le début d'une cohabitation respectueuse entre deux hommes de raison à la recherche de compromis, allergique aux passions destructrices et aux logiques cartésiennes. Le Canada de 1848, confirmé par le pacte de 1867, annoncerait donc un pays d'un genre complètement nouveau qui aurait tourné le dos à une conception unitaire et homogène de la nation, privilégiée par les Européens dès le XVII^e siècle.

Si Justin Trudeau et Mélanie Joly sont bien conseillés, c'est ce Canada « métis », cette « civilisation » unique, qui devrait plutôt être à l'honneur en 2017, même s'il faudra à cet égard un tour de force rhétorique pour faire oublier que les deux principaux fondateurs du Canada de 1867 ne communiaient nullement au Canada progressiste que nos ministres vénèrent, mais qui n'existe probablement que dans leur imaginaire.

Cela dit, mes attentes sont assez basses en la matière. Ni du premier ministre ni de sa ministre du Patrimoine, je n'attends de grands discours sur le Canada-Uni du XIX^e siècle. Que ceux qui n'aiment guère l'histoire soient rassurés! Ce qu'on risque de « célébrer », c'est un merveilleux présent fait de générosité et d'ouverture. Ce qui devrait surtout retenir l'attention, lors de ce 150^e, ce sont les rubans coupés et les premières pelletées de terre devant les gros flashs des caméras complices. Il faudra aussi s'attendre à ce que Justin Trudeau et Mélanie Joly multiplient les égoportraits tout au long de l'été. Parce qu'on est en 2017...

Des commentaires ou des suggestions pour des idées en revues? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Elie (carticaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Marie-Pier Frappier (pupitre), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Béclair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); Dave Noël (recherche); Jeanne Coriveau (affaires municipales, Montréal); Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Loïc Hamon (desjardins); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commiss), DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Amélie Maltais (commiss aux arts publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

MÉDECINS

SUIITE DE LA PAGE 1

« Si on parle d'aide et non plus de médecine, pourquoi les médecins devraient-ils intervenir? » ajoute ce dernier.

« À partir du moment où les personnes ne sont plus conscientes de leur état, dit-il, elles ne souffrent plus. C'est davantage l'entourage qui souffre. » Il ne s'agit donc plus d'un soin médical, ajoute le représentant du Collège. Et ce, même si la société québécoise estime qu'il peut être moral et légal pour une personne condamnée de demander l'aide à mourir de façon anticipée.

« Le Collège des médecins n'endosse pas cette vision, qui valorise la mort à la carte pour respecter les choix de chacun », dit-il, d'avis que plusieurs observateurs prônent une vision de l'aide à mourir qui fait prévaloir le droit sur la médecine.

Un enjeu complexe

Du point de vue du D^r Robert, il est clair que si le gouvernement va dans cette direction, il faudra se demander si les médecins sont toujours les mieux placés pour répondre aux besoins des patients.

« Si la volonté populaire se limite à respecter la volonté exprimée par la personne, la société devra considérer lucidement d'autres options que celles qui nécessitent la participation du médecin », écrit le secrétaire du CMQ dans son billet. Le médecin pense que les personnes qui dérogent aux critères de la loi et qui souhaitent malgré tout mourir par suicide assisté pourraient se tourner vers des sociétés privées, comme c'est le cas en Suisse, où des organismes comme Exit et Dignitas aident des malades à mettre fin à leurs jours.

« Mais est-ce vraiment dans cette direction que la société québécoise souhaite aller? »

Un débat hautement délicat

Après l'émoi causé par le meurtre présumé d'une femme atteinte de la maladie d'Alzheimer par son conjoint

Portrait de l'aide à mourir dans divers pays

Québec: aide à mourir (administrée par le médecin)

Pays-Bas: suicide assisté (le patient pose le geste)

Belgique: euthanasie active (administrée par les médecins)

Suisse: suicide assisté (avec l'aide d'organismes privés)

Oregon, Washington, Montana, Vermont, Californie: suicide assisté (le patient pose le geste)

et les grèves de la faim entreprises par d'autres malades condamnés, mais exclus de la loi, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a annoncé en mars dernier la création d'un comité pour réfléchir à l'élargissement possible de la loi sur l'aide à mourir.

Le comité doit notamment se pencher sur l'enjeu des directives médicales anticipées. Selon nos informations, la composition de ce comité d'experts n'a pas encore été arrêtée.

Si jamais la voie des DMA était envisagée pour les personnes inaptes, le représentant du Collège des médecins estime que la force légale de celles-ci devrait être d'un tout autre ordre que les directives déjà existantes de refus de traitement. « Le Collège va être très prudent et voir à ce qu'elles puissent être réfutées devant un juge ou d'autres manières. Si on va vers cela, il faudra qu'il y ait des raisons médicales », a-t-il insisté.

Rappelant que la Belgique et les Pays-Bas ont récemment ouvert cette porte, le D^r Robert se demande si le Québec « doit aller là ». « Ce n'est plus de la médecine! dit-il. Prenons le temps de réfléchir avant d'aller plus loin, il n'y a pas urgence à mourir », conclut-il dans son billet.

Le Devoir



NATI HARNIK ASSOCIATED PRESS

Le comité d'experts soumet 26 recommandations qui, si elles sont retenues par le gouvernement Trudeau, modifieront en profondeur le processus d'examen des grands projets énergétiques, dont les pipelines.

ONE

SUIITE DE LA PAGE 1

« censé réglementer, et qu'ils semblent, à tout le moins, avoir un parti pris inconscient envers cette industrie ».

Le mandat de l'ONE, qui ne prévoit pas l'évaluation des impacts climatiques d'un projet, signifie en outre que les audiences « sont devenues de facto des forums inadéquats » pour débattre des enjeux concernant les politiques énergétiques et celles liées aux changements climatiques.

Au bout du compte, « les audiences de l'ONE ne servent aucun intérêt, et compliquent inutilement le conflit » entre les groupes industriels et les groupes environnementaux, notent les auteurs du rapport.

Démanteler l'ONE

Le comité soumet donc 26 recommandations qui, si elles sont retenues par le gouvernement Trudeau, modifieront en profondeur le processus d'examen des grands projets énergétiques, dont les pipelines.

Le comité propose carrément de remplacer l'ONE par une « commission canadienne sur le transport de l'énergie moderne », qui permettrait d'augmenter « de façon radicale l'échelle et l'étendue de la participation des intervenants concernés pour gagner la confiance des Canadiens et leur offrir de meilleurs résultats ».

Le comité d'experts suggère aussi de revoir le processus devant mener à l'ap-

probation des grands projets. Dans un premier temps, et avant même l'examen détaillé d'un projet, un processus d'un an servirait à « déterminer l'harmonisation de ces projets avec l'intérêt national ». Préciser ce qu'est « l'intérêt national » reviendrait au gouvernement fédéral.

Par la suite, un processus de deux ans s'enclencherait, notamment pour mener « une évaluation environnementale complète » sous l'égide de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et de la Commission canadienne sur le transport de l'énergie.

Actuellement, l'ensemble du processus sous l'égide de l'ONE est limité à 21 mois.

Réagissant à la publication du rapport, le ministre des Ressources naturelles, Jim Carr, a souligné lundi que le gouvernement devrait préciser cet automate de quelle façon il entend moderniser l'ONE. Mais selon lui, le comité d'experts ne recommande pas de démanteler l'Office.

Le ministre libéral a aussi réitéré que l'examen des projets en cours, dont celui du pipeline Énergie Est de TransCanada, se poursuivrait.

Le gouvernement Trudeau a mis en place « des mesures intérimaires » pour l'évaluation de ce projet, a rappelé le ministre Carr, et le gouvernement ne souhaite pas « retourner à la case départ » pour le projet Énergie Est.

L'ONE a d'ailleurs publié la semaine dernière une première liste des questions qui devraient être abordées dans le cadre des audiences sur le plus important projet de pipeline en Amérique du Nord.

Mesures « cosmétiques »

Le groupe Équiterre s'est dit déçu du rapport déposé par le comité, jugeant que « plusieurs des recommandations demeurent vagues quant au fonctionnement de la nouvelle mouture de l'Office qui est proposée ».

« Il faut aller au-delà des changements cosmétiques », a affirmé Steven Guilbeault, directeur principal d'Équiterre. « Ce n'est pas en changeant le nom de l'ONE ou en déménageant le siège social de Calgary à Ottawa que l'on va régler les problèmes de cette institution. »

Selon Équiterre, l'idée de déterminer si un projet est « d'intérêt national » avant de mener une évaluation des impacts environnementaux « serait une grave erreur, dans la mesure où des informations névralgiques seraient manquantes pour déterminer "l'intérêt national" d'un projet ».

Le groupe estime aussi qu'il est difficile de juger du « rôle » de l'évaluation environnementale et climatique dans la prise de décision pour un projet.

Greenpeace a pour sa part réitéré lundi que l'évaluation du projet Énergie Est ne peut aller de l'avant sous l'égide de l'ONE.

« Le gouvernement Trudeau favorise les pétrolières et va à l'encontre de l'intérêt du public quand il laisse à l'ONE la responsabilité d'évaluer Énergie Est alors que l'organisme n'a plus de crédibilité et n'a plus la confiance de la population », a laissé tomber son porte-parole, Patrick Bonin.

Avec Marie Vastel
Le Devoir

« Si la volonté populaire se limite à respecter la volonté exprimée par la personne, la société devra considérer lucidement d'autres options que celles qui nécessitent la participation du médecin »

Le D^r Yves Robert, secrétaire du Collège des médecins

FEMME

SUIITE DE LA PAGE 1

« Mais comment est-ce que votre mari arrive à gérer tout votre humour? »

S. E. Hinton, Molly Harper, Jami Attenberg et l'historienne Joanne Freeman ne sont que quelques-unes des auteures venues rire et se délecter, en 140 caractères, du sexisme ordinaire qu'elles subissent. C'est la Britannique Joanne Harris qui a planté le germe de cette conversation numérique, sans savoir qu'elle s'épanouirait en tant de branchillons. L'auteur de *L'évangile de Loki* (Panini, 2015) y racontait entre autres comment un auteur célèbre, à la première du film *Chocolat*, tiré, faut-il le préciser, du roman à succès de Harris elle-même, l'a bousculée sans aucune considération... afin de se précipiter pour féliciter son éditeur.

« Il n'y a rien de nouveau au sexisme dans les maisons d'édition ou en littérature, c'est bien commun, n'est-ce pas? expliquait au Devoir dans un français exquis celle qui gagne, et très bien merci, sa vie par les lettres, c'est quand même assez bien répandu. Mais j'ai trouvé intéressant de voir combien de femmes se sentaient seules dans cette situation et ont réalisé qu'elles ne l'étaient pas. Ça démontre

que toutes les femmes ont plus ou moins les mêmes expériences — qu'elles soient connues ou pas, qu'elles aient du succès ou pas. »

Un « biais de perception »

Pour la professeure en études littéraires de l'Université de Sherbrooke Isabelle Boisclair, une initiative comme celle de M^{me} Harris est à saluer, « parce qu'elle révèle ce que les femmes entendent souvent, et dont les hommes n'ont peut-être pas conscience. À la base des inégalités, qui sont de plus en plus dénoncées en politique et dans le monde culturel, se trouve un biais de perception: et c'est ce qui est dévoilé ici. Simon, ce biais reste intangible ».

Par ces prises de parole, poursuit la spécialiste, les femmes « révèlent leur condition. On a beaucoup théorisé, depuis 1949 et *Le deuxième sexe* (Gallimard) de Simone de Beauvoir, depuis Kate Millet et Betty Friedan. Mais c'est comme si ça restait des théories et que plusieurs ne réalisaient pas à quel point elles s'actualisaient dans nos corps, nos vies, nos quotidiens de femmes. Depuis quelques années, les femmes montrent, révèlent, dénoncent, exposent. Et c'est bon que ça se fasse », analyse celle qui enseigne aussi les théories féministes.

M^{me} Boisclair voit une lignée entre le travail de Nelly Arcan, « qui faisait entendre ce qu'elle entendait et comment elle se faisait traiter, en tant que

« Cette idée que les femmes écrivent pour les femmes pendant que les hommes écrivent pour la postérité est quand même fort bien ancrée »

Joanne Harris, écrivaine

pute, en tant que blonde de... », la série #agressionnondénoncée et #ThingsOnlyWomenWritersHear.

Répéter, encore

« Il faut continuer à dire "ce n'est pas acceptable", et le répéter jusqu'à ce que quelqu'un écoute », estime M^{me} Harris, qui termine présentement la rédaction de sa suite *fantasy* sur les dieux nordiques.

« Un certain cachet reste attaché aux écrivains hommes que les écrivains femmes, j'ai l'impression, n'atteignent pas tout à fait. Cette idée que les femmes écrivent pour les femmes pendant que les hommes écrivent pour la postérité est quand même fort bien ancrée. »

Une idée qui s'inscrit très tôt, croit l'auteure. « Regardez la séparation des livres pour les enfants: on voit déjà des attitudes insufflées en très, très jeune âge, différentes pour les garçons et les filles, et qui continuent à être nourries dans le monde adulte. Comme cette idée que les filles n'aiment que les histoires

de princesses, alors que les garçons cherchent les aventures. Ça se perpétue. Cette mentalité que les histoires de filles, de femmes, ne sont pas très importantes s'enracine en nous dès le début. »

Et cette mentalité se poursuit, se colporte et se voit reconvoquée ensuite, ajoute M^{me} Harris. « Les prix littéraires restent dominés par les hommes; ils ont aussi beaucoup plus de couverture médiatique; et on parle d'eux avec un langage différent. On a étudié tout ça, on sait déjà tout ça, mais il faut continuer, encore, à le répéter, et voir encore comment, pour un homme écrivain, on va parler de ses idées, de son œuvre, et pour une femme, comment encore on a tendance à parler de sa robe. »

La stratégie des petits pas

Comment faire bouger les choses? Chacun à sa manière, estime Isabelle Boisclair. « Je pense que les profs masculins doivent impérativement revoir leur cursus pour y inclure des œuvres de femmes; les médias doivent viser

une équité dans leur représentation des auteurs et des auteures; chaque libraire gagnerait à remettre en question ses réflexes... Je ne lancerai jamais de pierre lorsqu'on oublie de citer des femmes. Ce n'est pas un anecdotage que je cherche. C'est bien plus grand que ça: une reconnaissance, un engagement — qui peut, oui, se faire par de petits gestes. Je pense que les petites actions, faites par le plus grand nombre, peuvent réparer des iniquités. »

Il n'y a aucun intérêt à devenir des polices, des comptables qui recensent en tout le temps le nombre de femmes contre le nombre d'hommes, poursuit-elle. « Mais obtenir au moins une zone de parité ferait qu'on n'aurait plus à sortir nos fucking calculatrices pour démontrer à quel point la situation actuelle est inéquitable. Là, on compte parce que la disparité est trop visible; elle nous saute dans la face. »

Joanne Harris, de son côté, estime que la discussion actuelle, avec ses contre-arguments et même ses trolls masculinistes, a sa valeur. « Ça, c'est important: garder cette conversation ouverte, en espérant qu'elle s'étale, dans des blogues, dans des articles et, espérons, dans le monde. Je pense qu'il y a pas mal d'hommes, même fort honnêtes et pleins de bonne volonté, qui ne réalisent pas à quel point ces choses-là arrivent aux femmes. »

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com